

Document Technique d'Application

Référence Avis Technique **13/17-1382_V2**

Annule et remplace le Document Technique d'Application 13/17-1382_V1

*Chape fluide
à base de ciment
Cement fluid screed*

Cemfloor HPC (hors plancher chauffant)

Relevant de la norme

NF EN 13813

Titulaire : Société Cemexa
8 place de l'ancien collège
FR-26220 Dieulefit

Tél. : 04 75 46 43 16
Fax : 04 75 46 83 88

E-mail : contact@cemexa.fr
Internet : www.cemexa.fr

Groupe Spécialisé n° 13

Procédés pour la mise en œuvre des revêtements

Publié le 18 mars 2019



Commission chargée de formuler des Avis Techniques et Documents Techniques d'Application

(arrêté du 21 mars 2012)

Secrétariat de la commission des Avis Techniques
CSTB, 84 avenue Jean Jaurès, Champs sur Marne, FR-77447 Marne la Vallée Cedex 2
Tél. : 01 64 68 82 82 - Internet : www.ccfat.fr

Le Groupe Spécialisé n° 13 « Procédés pour la mise en œuvre des revêtements » de la Commission chargée de formuler les Avis Techniques a examiné, le 20 septembre 2018, le procédé de chape fluide base ciment CEMFLOOR HPC (hors plancher chauffant) présenté par la Société CEMEXA. Il a formulé sur ce procédé le Document Technique ci-après qui annule et remplace le Document Technique d'Application 13/17-1382_V1. Cet Avis a été formulé pour les utilisations en France européenne.

1. Définition succincte

1.1 Description succincte

La chape CEMFLOOR HPC (hors plancher chauffant) est un mortier fluide à base de ciment Portland fabriqué en centrale à béton pour la réalisation de chapes autonivelantes et livré sur chantier en camion malaxeur.

Cette chape classée C16 – F3, peut être mise en œuvre dans des locaux classés au plus U4 P3 E3 C2.

La mise en œuvre sur chantier est effectuée par un applicateur agréé par la Société CEMEXA.

1.2 Mise sur le marché

En application du règlement UE 305/2001, le procédé CEMFLOOR HPC (hors plancher chauffant) fait l'objet d'une déclaration des performances établie par la Société CEMEXA sur la base de la norme NF EN 13813.

Les produits conformes à cette DdP sont identifiés par le marquage CE.

1.3 Identification

La dénomination commerciale CEMFLOOR HPC (hors plancher chauffant) figure sur les bordereaux de livraison du mortier.

2. AVIS

2.1 Domaine d'emploi accepté

Le domaine d'application, les supports admissibles et la nature des revêtements associés sont définis aux § 1 et 4 du « Cahier des Prescriptions Techniques des chapes fluides à base de ciment » (*e-cahier du CSTB – cahier n° 3774_V2*).

La chape ne doit pas être considérée comme un sol d'usure.

CEMFLOOR HPC (hors plancher chauffant) n'est pas destinée à être mise en œuvre sur plancher chauffant.

2.2 Appréciation sur le procédé

2.21 Satisfaction aux lois et règlements en vigueur et autres qualités d'aptitude à l'emploi

Données environnementales

Le procédé ne dispose d'aucune Déclaration Environnementale (DE) et ne peut donc revendiquer aucune performance environnementale particulière. Il est rappelé que les DE n'entrent pas dans le champ d'examen d'aptitude à l'emploi du procédé.

Aspects sanitaires

Le présent avis est formulé au regard de l'engagement écrit du titulaire de respecter la réglementation, et notamment l'ensemble des obligations réglementaires relatives aux produits pouvant contenir des substances dangereuses, pour leur fabrication, leur intégration dans les ouvrages du domaine d'emploi accepté et l'exploitation de ceux-ci.

Le contrôle des informations et déclarations délivrées en application des réglementations en vigueur n'entre pas dans le champ du présent avis. Le titulaire du présent avis conserve l'entière responsabilité de ces informations et déclarations.

Prévention des accidents, maîtrise des accidents et maîtrise des risques lors de la mise en œuvre et de l'entretien

Le procédé dispose d'une Fiche de Données de Sécurité (FDS). L'objet de la FDS est d'informer l'utilisateur de ce procédé sur les dangers liés à son utilisation et sur les mesures préventives à adopter pour les éviter, notamment par le port d'équipements de protection individuelle (EPI).

2.22 Aptitude à l'emploi

La chape fluide ciment CEMFLOOR HPC (hors plancher chauffant) se différencie d'une chape ciment traditionnelle par :

- sa fluidité qui permet une mise en œuvre par pompe et une finition à la barre d'égalisation et au balai débulleur,
- ses caractéristiques mécaniques en flexion qui permettent de s'affranchir de la mise en œuvre d'une armature dans certains cas,
- sa formulation qui autorise des surfaces de fractionnement plus grandes.

- Comportement au feu :

Classification : incombustible A1_{FL} (décision 96/603/CE et arrêté du 21 novembre 2002).

2.23 Durabilité

La durabilité de la chape ciment CEMFLOOR HPC (hors plancher chauffant) peut être appréciée comme équivalente à celle d'une chape traditionnelle en mortier de ciment conforme au NF DTU 26.2.

Sa constance de composition est de nature à lui conférer un comportement fonctionnel régulier.

2.24 Fabrication et contrôle

Cet avis est formulé en prenant en compte les contrôles et modes de vérification de fabrication décrits dans le Dossier Technique Etabli par le Demandeur (DTED).

Cet Avis Technique n'est valide qu'en lien avec la liste des unités de production agréées.

Cette liste à jour est consultable sur la fiche détaillée de l'Avis Technique concerné, sur Internet en suivant le lien ci-après :

<http://evaluation.cstb.fr/rechercher/produits-evalues/>

Prestations : Avis Techniques puis recherche par mot clé (n° ATec ou nom procédé)

2.25 Mise en œuvre de la chape proprement dite

Cette technique nécessite :

- de contrôler la fluidité du mortier gâché (on ne doit pas avoir recours à un excès d'eau),
- d'éliminer la pellicule de surface avant collage d'un revêtement de sol.

2.3 Prescriptions Techniques

2.31 Fabrication

2.311 Contrôle interne des différents centres de production

La Société CEMEXA est tenue d'exercer un contrôle interne sur la fabrication de la chape fluide CEMFLOOR HPC (hors plancher chauffant) dans ses différents centres de production agréés conformément à ses documents qualité.

Les résultats de ce contrôle, prélevés lors de visites de vérification effectuées au laboratoire de Dieulefit et, par sondage, dans les centrales de fabrication, sont examinés par le CSTB, agissant pour le compte du Groupe Spécialisé n° 13, qui en est tenu informé.

2.312 Ajout d'un nouveau centre de production

L'ajout d'un nouveau centre de production sur la liste des centrales agréées par la Société CEMEXA, tenue à jour par le CSTB, est subordonné à la transmission du rapport de visite préalable de la centrale et des résultats de validation de la formulation établie par le laboratoire de Dieulefit.

2.32 Conditions d'emploi et de mise en œuvre

- Les chapes fluides ciment CEMFLOOR HPC (hors plancher chauffant) doivent être réalisées uniquement avec des mortiers provenant de centrales à béton agréées par la Société CEMEXA, c'est-à-dire des mortiers, dont la formule a été validée et dont la qualité est suivie.
- La mise en œuvre sur chantier doit se faire sous la responsabilité d'un applicateur agréé par la Société CEMEXA.
- La consistance du produit qui conditionne les performances de la chape, doit être vérifiée lors de la livraison du mortier avant démarrage du chantier (mesure de l'étalement). Cette mesure est faite par l'applicateur en présence du chauffeur du camion.
- Afin de limiter le risque de fissuration, il est nécessaire :
 - de s'assurer que le bâtiment est clos, couvert, fenêtres posées et fermées afin d'éviter tout courant d'air lors du coulage et des premières heures de durcissement de la chape,

- de pulvériser le produit de cure en surface après passage de la barre d'égalisation et du balai débulleur,
- de respecter le fractionnement préconisé dans le Dossier Technique.
- Pour assurer une bonne adhérence des produits de liaisonnement et de collage sur la chape, la surface doit être poncée ou grattée (élimination de la pellicule de surface) et aspirée avant la pose des revêtements. Cette opération est du ressort de l'applicateur de la chape.

Planning de déroulement des travaux

De façon générale, pour limiter d'éventuels phénomènes de tuilage ou de fissuration, dus au comportement intrinsèque de la chape fluide ciment, le délai entre la réalisation de la chape et la pose du revêtement de sol ne doit pas être trop important, le revêtement devant être mis en œuvre au plus tôt après le ponçage de la chape.

Pour ce faire, l'applicateur de la chape doit informer le maître d'ouvrage et le maître d'œuvre de ces spécificités et un accord sur le planning du déroulement des travaux doit être trouvé entre les différents intervenants (MO, MOE, applicateur de la chape, entreprise de revêtement de sol, ...) afin de fixer une date de coulage de la chape qui permette la pose du revêtement de sol dans un délai de 8 semaines sous réserve d'un degré de siccité admissible. Ce planning devra intégrer le ponçage de la chape 8 jours au plus avant la mise en œuvre du revêtement de sol.

Au-delà de ce délai de 8 semaines, le revêtement pourra être posé après d'éventuelles réparations de la chape.

Apposer sur les fenêtres ou sur les murs du chantier, l'étiquette autocollante fournie par le titulaire du Document Technique d'Application qui rappelle les informations concernant la mise en œuvre, les délais et les précautions liés au séchage de la chape, ainsi que le type et la nature de la chape.

2.33 Assistance technique

La Société CEMEXA assure la formation des entreprises utilisatrices de son procédé, qu'elle agrée alors en tant que telles.

Elle est tenue de leur apporter son assistance technique lorsqu'elles en font la demande.

Cette assistance ne peut être assimilée ni à la conception de l'ouvrage, ni à la réception des supports, ni à un contrôle des règles de mise en œuvre.

Conclusions

Appréciation globale

L'utilisation du procédé dans le domaine d'emploi accepté (cf. § 2.1), est appréciée favorablement.

Validité

A compter de la date de publication présente en première page et jusqu'au 31 mars 2023.

*Pour le Groupe Spécialisé n° 13
Le Président*

3. Remarques complémentaires du Groupe Spécialisé

Révision partielle à la suite de la revue annuelle des familles d'Avis Techniques. Le Groupe Spécialisé n°13 a acté les jurisprudences suivantes :

- Exclusion des revêtements de sol résine en locaux P3,
- Exclusion des revêtements de types parquets massifs de largeur supérieure à 120 mm.

La chape fluide à base de ciment CEMFLOOR HPC (hors plancher chauffant) ne peut pas être appliquée en enrobage de plancher chauffant.

Il appartient au titulaire du Document Technique d'Application de proposer un moyen de distinguer sa chape sur chantier par l'entreprise de revêtements de sol et les autres intervenants.

Certains revêtements nécessitent un support avec des résistances mécaniques et une cohésion minimale pour pouvoir être mis en œuvre.

Les revêtements de sol résine ne sont pas visés en locaux P3 du fait des valeurs de résistance mécanique requises de la chape.

Du fait des valeurs des résistances mécaniques requises de la chape, les parquets massifs de largeur supérieure à 120 mm ne sont pas visés.

ATTENTION

Cet Avis Technique n'est valide qu'en lien avec la liste des unités de production agréées.

Cette liste à jour est consultable sur la fiche détaillée de l'Avis Technique concerné, sur Internet en suivant le lien ci-après :

<http://evaluation.cstb.fr/rechercher/produits-evalues/>

Prestations : Avis Techniques puis recherche par mot clé (n° ATec ou nom procédé)

Le Rapporteur du Groupe Spécialisé n°13

Dossier Technique

établi par le demandeur

A. Description

La chape CEMFLOOR HPC (hors plancher chauffant) est un mortier fluide à base de ciment Portland, livré en camion-malaxeur, pour la réalisation de chapes autonivelantes mises en œuvre par pompage.

Cette chape classée C16 – F3, peut être mise en œuvre dans des locaux classés U4 P3 E3 C2.

Ce mortier est préparé dans des centrales à béton agréées par la Société CEMEXA.

La Société CEMEXA ou une autre Société mandatée par CEMEXA, assure la formation des entreprises applicatrices agréées.

1. Domaine d'emploi

Le domaine d'application, les supports admissibles et la nature des revêtements associés sont définis aux § 1 et 4 du « Cahier des Prescriptions Techniques des chapes fluides à base de ciment » (*e-cahier du CSTB – cahier n° 3774_V2*).

La chape ne doit pas être considérée comme un sol d'usage.

CEMFLOOR HPC (hors plancher chauffant) n'est pas destinée à être mise en œuvre sur plancher chauffant.

Épaisseur de la chape – Choix de l'isolant – Pose de cloisons légères

Le tableau 1 ci-après précise les épaisseurs minimales d'application.

Tableau 1

	Locaux P2 et P3
	Épaisseur minimale de la chape (cm)
Chape adhérente	3
Chape désolidarisée :	
- sur film polyéthylène	4
- sur isolant de classe SC1	4,5
- sur isolant de classe SC2	5

Les isolants admissibles sont ceux décrits dans le NF DTU 52.10 « Mise en œuvre des sous-couches isolantes sous chape ou dalle flottante et sous carrelage scellé ». Ils sont de classe SC1 ou SC2.

Pour la pose de sols souples et parquets collés, l'épaisseur maximale doit être de 10 cm. Pour les autres revêtements, l'épaisseur n'est pas limitée.

La pose de cloisons légères de masse inférieure ou égale à 150 kg/m est admise sur chape flottante lorsqu'il n'y a pas d'exigences d'isolation acoustique entre les locaux séparés par cette cloison.

2. Matériaux

2.1 Ciments

Les ciments sont conformes à la norme EN 197-1.

Les ciments admis sont les CEM I et II de classes 52,5 – 42,5 et 32,5.

2.2 Caractéristiques de l'eau

L'eau doit être conforme à la norme NF EN 1008.

Les centrales de production ne doivent en aucun cas utiliser des eaux provenant de recyclage ou de bassin de décantation.

2.3 Mortier de chape

Le mortier est préparé industriellement par mélange en centrale à béton des différents constituants :

- ciment,
- sable,
- additions minérales,
- adjuvant FLOWCEM,
- eau,
- super plastifiant.

2.31 Caractéristiques du mortier gâché

- Aspect : gris ciment, homogène et sans bulles.
- Masse volumique (kg/m³) : 2200 ± 100
- pH : 12,5 ± 0,5

- Fluidité avant coulage (cm) : 38 ± 2 (cône ISOFLOR : grand Ø 133 mm, petit Ø 89 mm, hauteur 120 mm sur étalomètre humide).
- Maintien minimum de la fluidité : 2 h 30
- Temps de prise : dans les conditions moyennes de température et d'hygrométrie :
 - fin (h) : < 18

2.32 Caractéristiques du mortier durci

- Classification : incombustible A1_{FL} (décision 96/603/CE et arrêté du 21 novembre 2002).
 - Résistances mécaniques sur éprouvettes 4 x 4 x 16 cm conservées à 20°C, 95 % humidité résiduelle pendant 7 jours et 20°C, 65 % HR pendant 21 jours :
 - Compression (MPa) : ≥ 16
 - Flexion (MPa) : ≥ 3
 - Retrait (µm/m) : < 400
- Classe CT C16 – F3 selon la norme EN 13813.

2.33 Livraison et marquage du mortier

Le mortier CEMFLOOR HPC (hors plancher chauffant) est livré sur le chantier en camion-malaxeur.

La dénomination commerciale « CEMFLOOR HPC (hors plancher chauffant) » figure sur les bordereaux de livraison de la centrale de production qui accompagnent les camions-malaxeurs.

Ces bordereaux portent également mention de fluidités mesurées comparées aux fluidités escomptées (diamètre d'étalement mesuré à l'aide du cône CEMFLOOR HPC (hors plancher chauffant) sur étalomètre humide) au départ de la centrale et à l'arrivée sur chantier, ainsi que la valeur du wattmètre, la date et l'heure de fabrication ainsi que la mention « hors chauffage au sol ». Le chauffeur et/ou l'applicateur apposeront l'heure de fin de coulage de la livraison.

2.4 Produits associés

- Profilés plastiques pour fractionnement de chapes fluides de type SCHLÜTER ou similaires.
- Bandes compressibles autoadhésives avec feuille de polyéthylène précollée de 3 mm d'épaisseur.

Ces bandes sont destinées à la désolidarisation périphérique de la chape.

2.5 Produit de cure

L'un des produits de cure marqué NF suivants doit être utilisé :

- BASF MASTERKURE 82 de la Société BASF,
- PROTECSOL GE 08 de la Société Technique Béton,

en suivant les prescriptions du fabricant.

Le produit est conditionné à l'abri du gel et des fortes températures.

3. Fabrication et contrôle

3.1 Centres de fabrication

Le mortier est préparé dans des centrales à béton agréées par les laboratoires des Sociétés productrices et sous la supervision du responsable qualité de la Société CEMEXA.

Ces centrales fabriquent et livrent le mortier CEMFLOOR HPC (hors plancher chauffant) sous leur responsabilité. Cette responsabilité couvre en particulier la fluidité du mortier livré à l'applicateur mais aussi le respect de la formulation préconisée par la Société CEMEXA.

Les centrales de production sont répertoriées sur une liste indépendante transmise au CSTB afin de la mettre à jour régulièrement et disponible sur le site internet du CSTB : evaluation.cstb.fr.

3.11 Agrément du centre de production

L'agrément des centrales fait suite à une visite préalable permettant de s'assurer que le niveau d'équipement de la centrale ainsi que les matières premières disponibles conviennent pour la fabrication du mortier CEMFLOOR HPC (hors plancher chauffant).

Le laboratoire CEMEXA de Dieulefit établit la formule du mortier CEMFLOOR HPC (hors plancher chauffant) à partir des matières premières disponibles sur la centrale. La centrale est agréée au vu des résultats de cette validation et des conclusions de la visite préalable.

Le maintien de l'agrément est subordonné au respect du plan de contrôle établi et notamment au suivi de fabrication en centrale (cf. § 3.3).

De ce fait, la Société CEMEXA s'engage à transmettre le suivi de production à la demande du CSTB tous les 6 mois et à prendre les dispositions nécessaires s'il manque des résultats sur une période de plus de 1 mois (contrat d'engagement CEMEXA-CSTB).

Cet Avis Technique n'est valide qu'en lien avec la liste des unités de production agréées.

Cette liste à jour est consultable sur la fiche détaillée de l'Avis Technique concerné, sur Internet en suivant le lien ci-après :

<http://evaluation.cstb.fr/rechercher/produits-evalues/>

Prestations : Avis Techniques puis recherche par mot clé (n° ATec ou nom procédé)

3.12 Changement d'une matière première

Lors d'un changement de matière première, une nouvelle validation de la formule est réalisée par le laboratoire CEMEXA à Dieulefit.

3.2 Fabrication du mortier

Avant la fabrication du mortier, le malaxeur de la centrale est lavé afin d'éliminer toute présence de granulats supérieurs à 6,3 mm. Les constituants sont généralement introduits dans l'ordre suivant :

- ciment,
- sable,
- additions minérales,
- adjuvant FLOWCEM,
- eau,
- super plastifiant.

Le temps de malaxage est au moins de 55 secondes. Avant vidange dans le camion, le centralier doit s'assurer en faisant tourner la cuve à grande vitesse de déchargement, que celle-ci est bien vidée et ne contient plus d'eau.

L'étalement du mortier est évalué après fabrication de la première gâchée : il doit être compris entre 36 et 40 cm (cône ISOFLOOR).

Si l'étalement du mortier est inférieur à la valeur minimale, refaire une gâchée en ajoutant 10 L d'eau par m³ et contrôler de nouveau l'étalement. Si la valeur spécifiée n'est toujours pas satisfaite, l'opération sera renouvelée une seule fois ; autrement dit, l'ajout d'eau maximal pour ajustement de l'étalement ne dépassera pas 20L par m³.

Si à l'inverse, l'étalement est supérieur à 40 cm, une nouvelle gâchée sera refaite en retranchant 10L.

Fluidification sur chantier

La fluidification sur chantier n'est pas autorisée.

3.3 Contrôles

- Sables : granulométrie, propreté et humidité des sables.
- Ciment, addition, superplastifiant, adjuvant FLOWCEM : autocontrôle du fabricant.

Mortier durci

1 fois par mois :

- au laboratoire de la Société CEMEXA : mesure des résistances mécaniques à 28 jours (prismes 4 x 4 x 16 cm) par centrale.

1 fois par trimestre et par couple sable-ciment :

- retrait des éprouvettes 4 x 4 x 16 cm (à 20°C et 50% HR).

Tous les résultats d'essais sont répertoriés et gérés par le service qualité de la Société CEMEXA.

4. Mise en œuvre de la chape fluide

D'une manière générale, on se reportera au § 7 du « Cahier des Prescriptions Techniques des chapes fluides à base de ciment » (*e-cahier du CSTB – Cahier n° 3774_V2*), qui précise :

- les conditions préalables à la pose,
- les travaux préliminaires au coulage,
- le coulage proprement dit.

4.1 Nature et planéité des supports

On se reportera au § 4 du « Cahier des Prescriptions Techniques des chapes fluides à base de ciment » (*e-cahier du CSTB – cahier n° 3774_V2*) qui précise : les supports visés, leur capacité portante et les tolérances de planéité

Anciens revêtements

Les règles de reconnaissance et de préparation de l'existant sont celles du *Cahier du CSTB 3635_V2*, novembre 2012 « Exécution des enduits de sol intérieurs pour la pose de revêtement de sol – Rénovation ».

Les revêtements putrescibles, par exemple les anciens revêtements textiles, doivent être préalablement déposés.

4.2 Travaux préliminaires

Tous les travaux de préparation doivent être terminés avant le début du coulage de la chape en raison du rythme rapide du coulage.

4.2.1 Rattrapage de la planéité

Afin d'éviter des discontinuités d'épaisseur de la chape finale (en traitant des différences de vitesse de séchage qui risquent de provoquer des fissurations), la planéité doit être préalablement rattrapée dans les cas suivants :

- si le support présente une flèche supérieure aux tolérances admissibles (cf. § 4.2.2), la mise en œuvre d'un dressage (en respectant les épaisseurs maximales d'application) ou d'un ravaillage (décrit ci-dessous) est nécessaire,
- si l'horizontalité n'est pas bonne : écarts de niveaux supérieurs à 2 cm, un rattrapage est nécessaire,
- si des canalisations et/ou gaines électriques passent sur le support, la réalisation d'un ravaillage est nécessaire jusqu'au niveau supérieur de ces canalisations ou de ces gaines.

Les ravaillages utilisés doivent être conformes à ceux préconisés par le NF DTU 26.2.

4.2.2 Cas d'une chape adhérente

Avant le coulage de la chape, le support béton est poncé, grenailé ou lavé à l'eau sous pression pour éliminer toute surface non adhérente.

Cette étape est suivie de l'application d'un primaire d'adhérence en fonction de la porosité du support.

Il convient d'attendre 2 heures avant l'application de la chape.

4.2.3 Cas d'une chape désolidarisée

4.2.3.1 Pose sur plancher béton

La couche de désolidarisation est constituée par un film polyéthylène d'épaisseur de 150 µm au moins.

Les feuilles sont disposées avec un recouvrement de 10 cm environ et l'étanchéité entre elles est assurée par la pose d'une bande collante d'au moins 5 cm de large.

Sur la périphérie, l'extrémité du film plastique doit dépasser d'au moins 10 cm le niveau supérieur de la chape finie.

4.2.3.2 Cas d'un dallage sur terre-plein ou d'un plancher bois

Les mêmes prescriptions que pour la pose sur plancher béton (paragraphe 4.2.3.1) doivent être respectées ; cependant :

- un film polyéthylène de 200 µm au lieu de 150 µm sera utilisé,
- les recouvrements entre lés seront de 25 cm minimum au lieu de 10 cm.

Nota : dans le cas d'un plancher bois, le film polyéthylène doit être placé sur le support avant tout ouvrage sus-jacent.

4.2.4 Cas d'une chape sur isolant

Cas de pose sur isolants sur plancher béton

Pour le choix des isolants, se reporter au § 1.

Les règles de superposition des sous-couches isolantes et leur mise en œuvre sont définies dans le NF DTU 52.10 « Mise en œuvre des sous-couches isolantes sous chape ou dalle flottantes et sous carrelage scellé ». Un calfeutrement soigné de l'isolant est nécessaire compte tenu de la fluidité de la chape.

Du fait de la fluidité de la chape, les joints entre isolants et en périphérie doivent être calfeutrés.

4.3 Coulage de la chape

La mise en œuvre du mortier doit être terminée, au plus tard, dans un délai de 2 h 30 après la fabrication du mortier en centrale.

4.3.1 Fluidité, réception du mortier

Le mortier est livré fluide sur chantier. Sa fluidité doit être vérifiée avant démarrage du chantier par le biais d'une mesure d'étalement au cône CEMFLOOR HPC (hors plancher chauffant) par l'applicateur de la chape. Le diamètre d'étalement doit être de 38 ± 2 cm en présence du chauffeur du camion.

Le contrôle de l'étalement est une opération obligatoire.

La satisfaction des valeurs permet de démarrer la mise en œuvre.

Tableau 3 – Age minimal du support

	Pose désolidarisée ou pose flottante	Pose adhérente
Dallage sur terre-plein	2 semaines	
Plancher dalle avec continuité sur appuis : Dalle pleine en BA (Béton Armé) coulée in situ Dalle pleine coulée sur prédalles en BA (Béton Armé) Dalle pleine coulée sur prédalles en BP (Béton Précontraint)	1 mois	6 mois
Plancher en béton coulé sur bacs acier collaborants avec continuité sur appuis	1 mois	6 mois
Plancher constitué de dalles alvéolées en BP ou BA avec dalle collaborante rapportée en BA, AVEC continuité sur appuis	1 mois	6 mois
Plancher nervuré à poutrelles en BA ou BP et entrevous coffrage avec dalle de répartition complète coulée en œuvre	1 mois	6 mois
Ravoirage sur supports ci-dessus	Se reporter à l'âge minimal du support + 24 heures de séchage supplémentaire pour le ravoirage	

4.32 Finition de la surface et pulvérisation du produit de cure

A l'avancement du coulage (dès que 30 m² sont réalisés), la planéité de la chape est améliorée par passage systématique en 2 passes croisées de la barre d'égalisation sans revenir sur la surface traitée.

En même temps, le produit de cure choisi (cf. § 2.5) est pulvérisé en surface selon le dosage préconisé par le fabricant.

4.4 Travaux de finition

Les conditions de protection, séchage, de mise en service et de réparation des fissures sont précisés aux § 7.51, 7.52, 7.53 et 7.56 du « Cahier des Prescriptions Techniques des chapes fluides à base de ciment » (*e-cahier du CSTB – Cahier n° 3774_V2*).

4.41 Réalisation des joints

Les joints sont réalisés :

- soit sur la chape durcie par sciage de la chape jusqu'au 2/3 de son épaisseur,
- soit par la mise en place avant coulage de joints manufacturés fixés sur le support.

Joint de gros œuvre

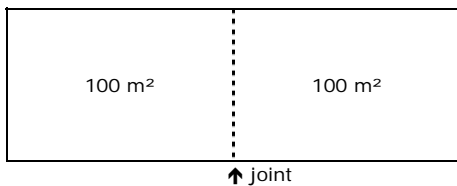
Les joints de gros œuvre doivent être prolongés dans la chape.

Joint de fractionnement

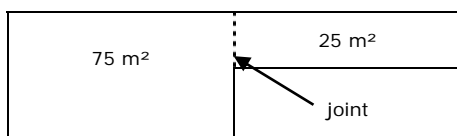
Les joints sont à mettre en place dans tous les cas :

- au droit des cloisons et murs de séparation,
- aux passages de portes.

De plus, pour une surface homogène inférieure à 100 m², la réalisation de joints de fractionnement ne se justifie pas, la plus grande longueur étant limitée à 14 m.



Angles saillants: fractionnement au droit de l'angle saillant



Couloirs (largeur ≤ 4 m) : joints tous les 15 mètres maximum. Elimination de la pellicule de surface

L'applicateur doit procéder à l'élimination de la pellicule de surface.

Le ponçage s'effectue à l'aide d'un appareil monobrosse équipé d'un disque abrasif (grain 16) ou d'une brosse nylon dure ou métallique.

Cette opération est suivie d'un dépoussiérage efficace.

4.5 Tolérances d'exécution

- Etat de surface :

La chape terminée doit être dépourvue de laitance.

- Planéité :

Ecarts inférieurs à 3 mm sous la règle de 2 m et 1 mm sous la règle de 20 cm.

5. Pose des cloisons légères

Les cloisons distributives légères peuvent être mises en place dans les conditions reprises au § 1 ; elles sont réalisées après un délai de séchage de la chape de 7 jours.

6. Pose des revêtements de sol

La chape fluide ciment CEMFLOOR HPC (hors plancher chauffant) n'est pas destinée à rester apparente et doit donc recevoir un revêtement de sol et ce, dès que possible : la chape ne doit pas être considérée comme un sol d'usure.

Les conditions de pose des revêtements de sols sont précisées au § 10 du « Cahier des Prescriptions Techniques des chapes fluides à base de ciment » (*e-cahier du CSTB – Cahier n° 3774_V2*).

Cohésion de la chape

La cohésion de la chape CEMFLOOR HPC (hors plancher chauffant) au moment de la pose du revêtement de sol doit être conforme à celle demandée dans les documents de mise en œuvre (DTU, CPT ou Avis Technique).

Du fait des valeurs des résistances mécaniques requises de la chape, les parquets massifs de largeur supérieure à 120 mm ne sont pas visés.

Les revêtements de sol résine ne sont pas visés en locaux P3 du fait des valeurs de résistance mécaniques requises de la chape.

7. Assistance technique

La Société CEMEXA assure la formation des entreprises applicatrices de son procédé qu'elle « agréé » alors en tant que telle.

Nota : la liste de ces entreprises est régulièrement tenue à jour et mise à disposition des demandeurs.

Elle apporte son assistance technique aux applicateurs qui en font la demande.

Cette assistance ne peut être assimilée ni à la conception de l'ouvrage, ni à la réception des supports, ni à un contrôle des règles de mise en œuvre.

B. Résultats expérimentaux

Le mortier CEMFLOOR HPC (hors plancher chauffant) a fait l'objet d'essais de laboratoire au CSTB concernant l'aptitude à l'emploi et performances mécaniques.

C. Références

C1. Données Environnementales ¹

La chape ISOFLOOR ne fait pas l'objet d'une Fiche de Déclaration Environnementale (DE). Il ne peut donc revendiquer aucune performance environnementale particulière. Les données issues des DE ont notamment pour objet de servir au calcul des impacts environnementaux des ouvrages dans lesquels les procédés visés sont susceptibles d'être intégrés.

C2. Autres références

Production de chape ciment CEMFLOOR HPC (hors plancher chauffant) depuis janvier 2014.

L'importance globale des chantiers depuis cette date est d'environ 1,5 millions m².

¹ Non examiné par le Groupe Spécialisé dans le cadre de cet Avis.